

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 12 novembre 2025

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Affaires générales - Programme Stratégique Transversal 2024-2030 - Prise d'acte.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1123-27 et L1133-1;

Considérant que le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés;

Considérant que cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition;

Considérant que le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration;

Considérant le projet de Programme Stratégique Transversal, joint en annexe;

Considérant que le Programme Stratégique Transversal est soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci;

Considérant qu'il est requis d'acter le Programme Stratégique Transversal tel qu'arrêté par le Collège communal de Beauvechain pour la législature 2024-2030;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du Programme Stratégique Transversal tel qu'arrêté par le Collège communal de Beauvechain pour la législature 2024-2030.